



# Plan d'action conjoint pour l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention entre la RDC et CAFI

Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ de la RDC  
5 décembre 2019

## Contexte :

En 2019 s'est déroulée une vérification indépendante des jalons de la Lettre d'intention signée en 2016 entre la République Démocratique du Congo (RDC) et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

Le résumé du plan d'action ci-après, dont il est proposé que le Comité de pilotage du FONAREDD prenne acte lors de sa 9ème réunion le 5 décembre 2019, reprend et complète un nombre de recommandations élaborées par la vérification indépendante. Il a été enrichi lors de la revue annuelle du partenariat entre la RDC et CAFI qui s'est tenue du 11 au 18 novembre 2019 à Kinshasa, revue dont les recommandations opérationnalisent les actions principales du plan d'action.

Ce plan d'action conjoint entérine et renouvelle les engagements à haut niveau des deux parties signataires de la Lettre d'intention.

## Résumé des actions principales

Une réflexion conjointe entre FONAREDD et CAFI a été initiée sur l'amélioration et la clarification du partage des rôles et responsabilités pour l'atteinte des objectifs et jalons de la Lettre d'Intention.

Les actions présentées ci-dessous relèvent donc à la fois du dialogue politique avec les autorités, du renforcement du suivi de l'exécution des programmes par les agences et de clarification pouvant être faites sur les liens entre les engagements pris et la mise à disposition des financements, et ce, en vue d'assurer une plus grande appropriation par les ministères en charge des engagements de la Lettre d'Intention.

Les priorités relevées en ce qui concerne les recommandations sur le partenariat entre la RDC et CAFI, et les actions individuelles ou conjointes à prendre par les deux parties, sont les suivantes :

## 1. Renforcer le dialogue politique de haut niveau et assurer une plus grande appropriation des objectifs et engagements de la Lettre d'Intention par les ministères en charge

La vérification indépendante a souligné l'importance d'un portage politique de haut niveau des cinq réformes initiées avec l'appui de CAFI (foncier, agriculture, énergie, forêts, aménagement du territoire). A cette recommandation s'ajoute la nécessité d'assurer, au vu de la nouvelle administration en place de la RDC, l'intégration des thématiques climat-forêt au cœur de l'agenda et des priorités de développement du pays.

A la faveur du renouvellement institutionnel intervenu en RDC, s'assurer que les thématiques climat-forêt restent au cœur de l'agenda et des priorités de développement du pays.

- **Les membres du Conseil d'administration (CA) de CAFI** s'engagent à maintenir plus activement et régulièrement un dialogue avec les autorités en charge de secteurs clé à travers la mobilisation des représentations des membres du CA sur place et/ou l'organisation de missions de haut niveau (par ex : Agriculture en priorité, mais aussi Energie, etc.).
- **Les organes du FONAREDD**, y compris si nécessaire **la Présidence du COPIL**, facilitent ou coorganisent les rencontres bilatérales susmentionnées, mobilisent formellement les agences d'exécution ainsi que les autorités pour l'exécution des mesures permettant l'atteinte des Jalons de la Lettre d'Intention dans les échéances convenues. Dans ce cadre, le **Secrétariat Exécutif du FONAREDD** s'engage à organiser des réunions trois fois par an (février/mars, juillet, novembre) entre d'un côté les représentants des cabinets et des administrations et de l'autre les chefs de coopérations des membres de CAFI. La première réunion serait organisée en mars 2020, et la dernière à l'occasion de la revue annuelle du partenariat.

## 2. Renforcer le dispositif de suivi-évaluation et augmenter le contrôle du FONAREDD et de CAFI sur la qualité de l'exécution technique et financière des programmes par les agences de mise en œuvre

Il s'agit ici de renforcer de manière substantielle l'ensemble du dispositif de suivi-évaluation en :

i) opérationnalisant les rôles et responsabilités respectifs des entités du FONAREDD dans le suivi-évaluation du portefeuille, aussi bien au niveau du Secrétariat du FONAREDD qu'au Comité Technique et au Comité de Pilotage, et ce conformément aux dispositifs prévus dans ce sens dans le Manuel d'opérations du Fonds National REDD+

ii) y allouant plus de ressources humaines et de temps de la part des deux parties de la Lettre d'intention

iii) systématisant la notification auprès des agences d'exécutions à différents niveaux, ce en formulant des recommandations portant sur la qualité de l'exécution technique et financière des projets. Ces notifications pourront se dérouler au niveau des réunions des comités de pilotage des programmes, du Comité technique du FONAREDD et du Comité de pilotage du FONAREDD.

## 3. Elargir et renforcer le processus multi acteurs

Les recommandations s'adressent principalement au FONAREDD et portent non seulement sur le développement d'une stratégie d'implication du secteur privé mais aussi sur une participation accrue et plus informée de la société civile.

#### 4. Mobiliser efficacement et conjointement les ressources

Cette mobilisation, assortie d'une démarche pro-active auprès des coopérations et Groupes de coordination sectoriels, permettra d'avancer conjointement sur l'alignement des investissements, publics et privés, nationaux et internationaux, et actualiser le plan de financement du Plan d'Investissement.

Il s'agit ici d'augmenter conjointement les efforts, notamment au travers :

- i) Du développement d'un cadre stratégique conjoint
- ii) De la mobilisation des Ambassadeurs et coopérations des membres du Conseil d'administration sur place, la participation aux groupes de coordination inter-bailleurs dans les secteurs clés, et la conduite d'un plaidoyer pour une plus grande prise en compte des enjeux forêt/climat lors du renouvellement des stratégies de partenariat ;
- iii) De la réalisation par le Secrétariat du FONAREDD d'un état des lieux des financements potentiellement mobilisables climat/environnement (Union Européenne, FVC, FEM, Fonds climat de la Banque mondiale, IKI, etc.) et non-climat (APD sur les différents secteurs concernés par le Plan d'Investissement – énergie, agriculture etc., ressources budgétaires affectées à des objectifs alignés, fondations privées etc.) participant à l'atteinte des objectifs du Plan d'Investissement<sup>1</sup>. Etant donné l'ampleur du chantier, il s'agira de convenir conjointement d'une feuille de route identifiant les premiers acteurs ciblés (par ex. Ministère sectoriel et/ou Ministère du Plan, Fonds de l'UE, de l'Allemagne, etc.).
- iv) De l'avance conjointe et partagée vers la levée de cofinancements bilatéraux, notamment en encourageant les cofinancements dans le développement des futurs projets financés par le FONAREDD (ENABEL, GIZ, AFD, etc.)
- v) De l'actualisation, sur cette base, du plan de financement du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC, et ce de manière annuelle.

#### 5. Gérer la complexité des programmes intégrés

Afin d'entériner les engagements au niveau idoine, il est proposé que le plan d'action détaillé soit rapidement et officiellement transmis aux Ministères et Directeurs d'agences.

L'organisation par le Secrétariat du FONAREDD d'échanges et d'ateliers de travail en groupes restreints entre programmes intégrés sur des thématiques prioritaires, ainsi qu'entre programmes sectoriels (notamment en ce qui concerne Aménagement du territoire, foncier et forêts) permettrait également une meilleure cohérence, voire une harmonisation, des approches.

#### 6. Pallier au retard du processus de programmation

La recommandation principale porte ici sur le développement par le Secrétariat du FONAREDD d'un portefeuille de projets/programmes prêts à être financés, en renforçant notamment des dynamiques et projets existants. Ceci pourrait induire le financement par le SE FONAREDD d'études de pré-faisabilité, et de (co-)financement des études de faisabilité menées par les agences pour l'élaboration des programmes.

---

<sup>1</sup> Le Plan d'Investissement budgétisé à 1 milliards de dollars n'avait pas vocation à être financé seulement par des ressources publiques internationales passant au travers de FONAREDD. FONAREDD mérite à augmenter ses capacités de travailler en partenariat avec d'autres entités (publiques et privées, nationales et internationales) et de notifier les ressources alignées mobilisées dans ce cadre

Du côté de CAFI, cette recommandation induirait d'approuver, lors des Comités techniques, le cadre programmatique sans engagement de financement.

## 7. Recommandations par secteur

L'annexe ci-dessous détaille, par secteur, les recommandations pour atteindre pour chaque jalon. Ces recommandations peuvent porter globalement sur trois aspects.

### 1) En ce qui concerne les réformes portant sur l'agriculture, le secteur forêts, foncier, l'aménagement du territoire et l'énergie, les responsabilités sont conjointes et différenciées, à savoir

- i) Les ministères assurent un portage politique fort et un processus consultatif de qualité
- ii) Les agences assurent un apport technique robuste
- iii) Le SE FONAREDD apporte les moyens pour l'harmonisation entre les différentes politiques en vue d'en assurer la cohérence avec la stratégie nationale REDD+
- iv) CAFI communique sur l'ambition et la portée des réformes entreprises par la RDC et contribue à la mobilisation des ressources pour leur mise en œuvre effective

2) S'agissant des jalons qui bénéficieraient d'une mobilisation politique accrue, les recommandations pointent généralement sur la nécessité d'un dialogue renoué et régulier entre les représentations de CAFI (tels qu'Ambassadeurs des institutions et pays bailleurs) et les différents Ministres, en ligne avec l'action 1 ci-dessus.

### 3) Quant aux jalons pour lesquelles les contraintes sont d'ordre programmatique,

ont été notées les échéances pour l'atteinte de certains jalons présentées lors de la revue annuelle du partenariat tenue le 13 novembre 2019, échéances qui seront harmonisées conjointement par les Ministères et les agences. De plus, il est suggéré, en fonction des programmes qui appuient les dits jalons, que

- i) le Président du COPIL interpelle par courrier, quand il juge cela nécessaire, les Ministères et/ou Agences concernées
- ii) les agences mobilisent davantage de capacité interne pour la mise en œuvre des programmes.
- iii) l'approbation des programmes portant sur la gestion durable des forêts et les normes permettrait d'avancer vers l'atteinte d'un nombre de jalons (secteur forêts, mines & hydrocarbures).

En ce qui concerne le secteur forêt, une « *Feuille de route pour le secteur forestier* », développée dans un document annexe, comporte un certain nombre d'actions à mener sur le court-et moyen terme.

Annexe :

Jalons 2018 et 2020	Mesures à prendre en urgence en 2020/Actions	Responsabilités	Résultats attendus	Echéance pour chaque jalon
<b>Pilier agriculture :</b> 1. Ebauche de la politique agricole (2018) 2. Un système de suivi satellitaire (2018) 3. Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants au sein des PIREDD (2018) 4. Politique Agricole adoptée (2020) 5. Les données liées au développement spatial (jalon 2020)	1. a) Instaurer un Dialogue politique entre CAFI, le Ministre et la Présidence, en vue d'assurer une plus grande appropriation des enjeux « forêt » au sein du Ministère de l'Agriculture pour discuter de l'ébauche de politique agricole (Rencontre avant la fin de l'année 2019 entre CAFI, SE FONAREDD, Ministère) b) Courrier du Ministre des Finances pour interpeller l'agence (FAO) quant à la mise en œuvre du programme GDA 2. Dialogue politique avec le Ministre sur le cadastre des concessions 3. Accélérer la mise en œuvre des activités des PIREDD et échanges d'expériences 4. Organiser les échanges avec l'AFD (projet savanes) sur les Standards zéro déforestation à définir pour chaque grande filière (palmier, caféier...) 5. Opérationnaliser le dispositif d'encadrement agricole dans la production des plantules des cultures pérennes, l'identification des ménages agricoles ( bénéficiaires directs du programme), installation des champs de multiplications des semences pour les cultures vivrières, formation des ménages agricoles, finaliser le plan d'agri de multiplication, etc ;	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  Autorités provinciales  FAO (programme GDA et SNSF) et toutes les agences porteuses de PIREDD	1. Un document de politique agricole national durable est adopté 2. Rapport EMD disponible 3. Des dispositifs d'encadrement agricole opérationnel sont opérationnels dans les PIREDD 4. Portail Web Opérationnel Actualisation régulière des données	1. Avril 2020 2. Déc 2020  3. Juillet 2020  4. Jan 2020 5. ?
<b>Pilier Energie</b> 1. Des études de référence à Kinshasa et dans les zones ciblées par les programmes (2018) 2. Politique énergétique (2020) 3. Foyer améliorées diffusés et utilisés dans 10% (2020) 4. Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains (2020)	1. Accélération de la mise en œuvre du programme : lancement des études au niveau de grands bassins de consommation, mise en place de l'équipe du projet, signature de partenariat avec le ministère d'énergie, 2. Mobilisation politique : Discussion stratégique avec le Gouvernement sur des efforts conjoints pour mobiliser des financements conséquents pour l'accès à l'énergie 3. Mobilisation accrue de l'expertise et formation et l'appui technique des ministères 4. Développement du cadre institutionnel, légal et fiscal habilitant de la cuisson propre	Ministère de l'Energie  PNUD (Programme énergie)	1. Les études diagnostic comportant la description des filières et les impacts, 2. La politique énergétique révisée inclut un chapitre sur la gestion durable du bois énergie et le développement des énergies de substitution 3. Diffusion effective des foyers améliorés dans chaque grand centre de consommation 4. Dans chaque grande zone de production de bois énergie dans les PIREDD les bonnes pratiques de carbonisation sont appliquées	1. Juin 2020 2. Nov 2020 3. Nov 2022
<b>Pilier Forêt</b> 1. Politique forestière (2018)	1. Dialogue politique entre FONAREDD, DGFOR et le Ministre	Ministère de l'Environnement	1. Politique forestière adoptée	1. Mars 2021

Jalons 2018 et 2020	Mesures à prendre en urgence en 2020/Actions	Responsabilités	Résultats attendus	Echéance pour chaque jalon
2. Promotion des modèles locaux de gestion (2018) 3. Application du code forestier à toutes les concessions (2018) 4. Mécanisme d'audit indépendant 5. Plan de lutte contre l'exploitation illégale (2018) 6. Levée du moratoire conditionnée sur les prérequis légaux (2018) 7. Procédures en termes d'adjudication, d'enquête publique préalable et de négociation des clauses sociales sont réalisées 8. Disponibilité des infos sur la déforestation sur Terra Congo (2018) 9. Révision du code forestier (2020) 10. Exploitation illégale stabilisée (2020) 11. BUR soumis à la CNUCC (2020)	2. Dialogue politique entre CAFI et le Ministre (CAFI, SE FONAREDD, Ambassadeurs) 3. Le Conseil national consultatif endossera le rôle dévolu à la Plateforme Consultative d'Orientation, selon des TDR similaires, afin de valider l'ensemble des feuilles de route et des activités du programme, de piloter l'élaboration des politiques et textes juridiques, de recevoir les recours et plaintes en les traitant, etc. 4. Un programme d'appui au secteur forestier et à la gouvernance forestière doit rapidement être mis en œuvre (FONAREDD, MEDD) 5. Revue rigoureuse des concessions (sur base de l'initiative déjà pris par le ministre intérimaire et comme évoqué comme action dans discussion avec la présidence) et mise en œuvre des mesures correctives, notamment en termes de sanction des illégalités 6. Adoption par le Ministère d'une doctrine sur la gestion des concessions forestières en concertation avec les partenaires. (mi- 2020) : il s'agira de définir le contenu y compris le lien avec la revue sus-mentionnée et la manière dont les concessions qui ont été attribuées de manière litigieuse seront traitées en respect du cadre légal 7. Assurer l'engagement de la partie nationale pour faciliter la participation de l'observateur mandaté dans les missions de contrôle (Ministère) 8. Accélération de la mise en œuvre du programme AT + augmenter la capacité de l'agence (Plan FONAREDD avant la fin de l'année) 9. Un programme d'appui au secteur forestier et à la gouvernance forestière doit rapidement être mis en œuvre (approbation avant la fin de l'année) 10. Dans le cadre du programme existant du Système national de suivi forestier (SNSF) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visualisation des données (date à déterminer)</li> <li>• Actualisation des données au-delà de 2014 (date à déterminer)</li> </ul> 11. Etablir des liens avec l'étude régionale de la FAO financée par CAFI (FAO)	et du Développement Durable  Autorités provinciales  AFD (PGDF), FAO (SNSF) et toutes les agences porteuses de PIREDD	2. Modèles locaux communautaires de gestion des forêts sont créés et expérimentés à partir des guides expérimentaux 3. Les concessions sans plan d'aménagement sont retournées au domaine public 4. Observateur indépendant recruté et opérationnel, conformément à la matrice de gestion des risques « forêt » 5. Les capacités de la RDC en matière de contrôle de la légalité du commerce du bois (industriel et artisanal) sont significativement renforcées. 6. Les conditions à la levée du moratoire sont respectées. 7. La Plateforme Terra Congo est accessible en ligne, elle est actualisée et elle publie les données de superficie provenant des Nerfs provinciaux 8. Les projets de texte tenant compte des avancées et de la politique sont validés et soumis au Parlement. 9. 50 % de réduction du ratio bois illégal sur bois commercialisé 10. La RDC rapporte régulièrement ses émissions de GES et soumet ses BUR	2. Durée de vie du PGDF 3. Durée de vie du PGDF 4. Mars 2021 5. Mars 2021  8. Janv 2020  10. Mars 2022 11. Oct 2020
<b>Pilier mines</b>  1. Normes REDD+ définies (2018)		Ministère de l'Environnement	1. Mise au point du manuel des procédures	

Jalons 2018 et 2020	Mesures à prendre en urgence en 2020/Actions	Responsabilités	Résultats attendus	Echéance pour chaque jalon
2. Normes REDD+ élaborés (2020)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Instaurer un Dialogue politique entre le Ministre, CAFI, et le FONAREDD (Rencontre avant la fin de l'année 2019 entre CAFI, SE FONAREDD, Ministère)</li> <li>2. Améliorer la participation du ou des ministères pertinents à l'instruction des programmes concernés par le comité technique</li> <li>3. Programmation, approbation (mars 2020 ?) et mise en œuvre des programmes</li> </ol>	<p>et du Développement Durable</p> <p>FONAREDD</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Les normes sont élaborées, validées et publiées Les normes sont validées vulgarisées,</li> <li>3. Les mises en œuvre et les capacités de l'Agence Nationale de l'Environnement et des acteurs concernés sont renforcées</li> </ol>	<p>Fin 2021</p> <p>Fin 2022</p>
<b>Pilier aménagement du territoire</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse de base (2018)</li> <li>2. Guide méthodologique (2018)</li> <li>3. Programmation géographique (2018)</li> <li>4. Politique d'aménagement du territoire (2020)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dialogue politique avec le ministère de l'AT</li> <li>2. Accélération de la mise en œuvre des programmes plus augmenter la capacité : impliquer systématiquement l'expert international sur l'aménagement du territoire pour les revues techniques, lancement des études d'ici Mars 2020, suivre la signature de l'arrêté du ministre de l'AT pour le cadre de concertation multi acteurs ou COPIL AT, appuyer les PIREDD dans l'élaboration des plans locaux ( SPAT, PGRN, etc) et la structuration du milieu</li> </ol>	<p>Ministère de l'Aménagement du Territoire</p> <p>PNUD (Programme AT)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une analyse d'experts projette la vision du contenu de la Politique,</li> <li>2. Des études sectorielles, multisectorielles, et régionales sont conduites pour alimenter la Politique, le SNAT et les SPAT</li> <li>3. Un guide est élaboré qui propose une méthodologie adaptée aux différents objectifs et niveaux de l'aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schémas d'ETD et de leurs plans de développement</li> <li>- Des Plans de Gestion des Ressources Naturelles</li> <li>- Des études sectorielles destinées aux plans</li> </ul> </li> <li>4. Une étude sur le capital forestier 5( forêts)</li> <li>5. La Politique de l'AT est validée et publiée au Journal officiel</li> <li>6. Un projet de Loi Cadre est déposé au Parlement et son évolution parlementaire est accompagnée</li> </ol>	<p>Déc 2020</p> <p>Déc 2020</p> <p>Déc 2020</p> <p>Déc 2020</p> <p>Mars 2020</p> <p>Juin 2020</p>
<b>Pilier foncier</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CONAREF fonctionnelle (2018)</li> <li>2. Guides méthodologiques (2018)</li> <li>3. Sécurisation des droits fonciers (2018)</li> <li>4. Politique foncière adoptée (2020)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Jalon atteint</li> <li>2. FONAREDD facilite la coordination des actions du projet foncier avec les PIREDD</li> <li>3. Mettre à la disposition des partenaires tous les documents existant</li> </ol>	<p>Ministère des affaires foncières</p> <p>ONU HABITAT</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. CONAREF de plus en plus opérationnelle</li> <li>2. Draft du guide méthodologique élaboré et expérimenté dans 3 provinces pilote</li> <li>3. Politique foncière adoptée</li> </ol>	<p>Déc 2020</p>
<b>Pilier démographie</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stratégie d'appui dans les PIREDD (2018)</li> <li>2. Plan de consultation (2018)</li> <li>3. Stratégie nationale de communication (2018)</li> <li>4. Plan stratégique à vision multisectorielle PF (2020)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dialogue politique avec Ministre</li> <li>2. Accélération de la mise en œuvre des programme PROMIS plans de travail conjoints avec les PIREDD, encadrement technique par le PROMIS, dispatch des intrants déjà achetés par FNUAP, lancement du programme en Décembre 2019</li> </ol>	<p>Ministère de la Santé</p> <p>UNOPS (PROMIS avec 3 ONGs) et FONAREDD</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 4 PIREDD sont inclus totalement dans ce projet (Tshopo, Kwilu, Bas Uele et Ituri)</li> <li>2. Et 4 autres partiellement uniquement création de la demande (Mai-Ndombe, Equateur, Sud-Ubangi, et Mongala</li> </ol>	<p>Juin 2020</p>

Jalons 2018 et 2020	Mesures à prendre en urgence en 2020/Actions	Responsabilités	Résultats attendus	Echéance pour chaque jalon
	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Sous la coordination du FONAREDD organiser des échanges avec les PIREDD</li> <li>4. Dialogue politique avec le Ministre pendant la conférence de décembre</li> <li>5. Dialogue avec la Banque mondiale pour ses zones d'intervention</li> </ol>	<p>Autorités provinciales</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Les stratégies d'appui mises en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale</li> <li>4. Un plan de consultation est élaboré et validé par les parties prenantes</li> <li>5. La Stratégie Nationale de Communication est mise en œuvre dans les PIREDD</li> <li>6. La stratégie nationale est appliquée dans les zones Piredd et ses objectifs de cibles sont atteints.</li> </ol>	<p>Fin 2022</p>
<p><b>Pilier gouvernance</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Publication des interventions REDD+ (2018)</li> <li>2. Etudes sur les moteurs de déforestation (2018)</li> <li>3. Diverses plateformes (2018)</li> <li>4. Analyse des risques (2018)</li> <li>5. Une politique d'alignement des pays des interventions (2020)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à jour <b>en temps réel</b> des rapports des agences et du FONAREDD sur le site internet du FONAREDD</li> <li>2. Assurer la cohérence, voire l'harmonisation des méthodologies au travers des TDR des études sur les moteurs</li> <li>3. Redynamiser et opérationnaliser les diverses plateformes des zones d'intervention</li> <li>4. Une mise à jour et un plan de suivi de l'analyse des risques devraient être entrepris</li> </ol>	<p>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</p> <p>Autorités provinciales</p> <p>SE FONAREDD, toutes les agences d'exécution</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les interventions REDD+ sont publiés régulièrement au site du FONAREDD</li> <li>2. Les résultats des études provinciales réalisées par les PIREDD et la Société Civile</li> <li>3. Les PIREDD créent, refondent et/ou renforcent les plateformes multisectorielles (CLDs, Carg) et tous les projets se dotent de Comités de Pilotage multisectoriels (Forêts, AT, Foncier, Savanes...)</li> <li>4. La matrice de gestion des risques est actualisée par les projets, et appliquée, y compris dans la gouvernance des projets</li> <li>5. 5 politiques élaborées ou complétées. : Agriculture, foncier, aménagement du territoire, forêts</li> </ol>	<p>Début 2020</p> <p>Fin 2022</p>